

# Visages de Camargue

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2009



LETTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

## La disparition de Gérard Jouve, ancien président du Parc naturel régional de Camargue (1995-1998)

Gérard Jouve s'est éteint le 7 août dernier. Le président du Parc naturel régional des Alpilles, maire des Baux-de-Provence, laisse un souvenir ému et intense en Camargue. C'est sous sa présidence volontaire et courtoise que fut menée à bien la rédaction de la précédente charte du Parc naturel régional de Camargue. Son opiniâtreté, sa diplomatie et son art de la négociation firent merveille pour pacifier les esprits et amener tous les acteurs du territoire à rédiger un texte qui servit de feuille de route au Parc de Camargue de 1996 à nos jours.

Pendant toutes les crises qu'a traversées le Parc dans les années suivantes, il a été discrètement présent aux côtés du Parc de Camargue, mettant ses réseaux et son influence au service de la survie du Parc, plaidant inlassablement sa cause. C'est ainsi que tout naturellement il était là au Mas du Pont de Rousty lors de la venue du Ministre Jean-Louis Borloo et de la Secrétaire d'Etat, Nathalie Kosciusko-Morizet en août 2007.



Gérard Jouve en août 2007, derrière Jean-Louis Borloo, Nathalie Kosciusko-Morizet et Michel Vauzelle.

Gérard Jouve a émis le vœu que ses cendres soient dispersées sur le territoire des 2 parcs des Alpilles et de Camargue. Une cérémonie sera organisée à cette occasion et une stèle commémorative sera inaugurée en Camargue. Les élus, l'équipe du Parc et les Camarguais sont très reconnaissants de l'aventure humaine et professionnelle que Gérard Jouve a vécue à leurs côtés.

## 31<sup>ème</sup> baguage des flamants roses en présence de Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie



Sur l'étang du Fangassier, le jeudi 23 juillet, l'opération de baguage des flamants roses s'est déroulée avec succès, avec la participation exceptionnelle cette année de la secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie Chantal Jouanno. C'est 367 poussins qui ont pu être bagués ce jour-là, ce qui permettra de suivre individuellement chaque flamant, d'étudier ses déplacements autour de la Méditerranée et de connaître sa durée de vie, la fréquence de reproduction, ses sites de reproduction et d'alimentation...



Chantal Jouanno, le 23 juillet 2009, lors du baguage des flamants en Camargue.  
© Gaëlle Vandenberghe, Tour du Valat.

## S O M M A I R E

- Installations solaires : peut-on cultiver le soleil sur le territoire du parc de Camargue ? ..... p. 2
- Fête des parcs ..... p. 3
- Programme culturel du musée de la Camargue ..... p. 3

*Ouverture de l'enquête publique de la Charte*  
Exprimez-vous, décidez de votre avenir !

- INTERVIEWS DE
- Hervé Schiavetti ..... p. 5
  - Michel Vauzelle ..... p. 6
  - Jean-Noël Guérin ..... p. 6
  - Roland Chassain ..... p. 7
  - Jean-Marc Charrier ..... p. 7
  - L'enquête publique et après ? ..... p. 8
  - Où, quand, comment ..... p. 8

C'est en Camargue que niche l'unique colonie de flamants roses en France sur un îlot situé sur un vaste espace de 2100 hectares récemment acquis par le Conservatoire du littoral, avec l'aide de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'eau. La gestion de ce site est assurée par le Parc naturel régional, en collaboration avec la Tour du Valat et la Réserve nationale de Camargue.

Le baguage est une opération scientifique menée par la Tour du Valat depuis de nombreuses années qui a pour objectif la conservation durable de cette espèce. Nous espérons retrouver tous ces poussins en Camargue l'an prochain !



## Installations solaires : peut-on cultiver le soleil sur le territoire du parc de Camargue ?

Oui, c'est possible mais, Parc naturel régional oblige, il ne s'agit pas de le faire n'importe comment.

Cultiver le soleil, on peut le faire de plusieurs manières. D'abord, pour son eau chaude, il est possible d'utiliser un chauffe-eau solaire (ou CES). Mais l'on peut également utiliser le soleil pour produire de l'énergie, on parle alors de solaire photovoltaïque.



Installations solaires du Marais du Vigueirat, © Marais du Vigueirat.

### Pour les chauffe-eau solaires :

Pas de problèmes en ce qui les concerne sous réserve d'une bonne intégration en toiture. Si vous souhaitez en installer un sur un bâtiment patrimonial ou de qualité architecturale, sachez que l'architecte du Parc peut vous aider à trouver une solution alternative mieux adaptée à votre projet.

### Pour les installations photovoltaïques en toiture :

Dans ce cas encore, sous réserve que le bâtiment ne présente pas un caractère patrimonial qu'il conviendrait de préserver, c'est possible. Tous les projets sont étudiés au cas par cas.

### Pour les installations photovoltaïques au sol :

Comme sur beaucoup de territoires maintenant, ces installations ne sont pas autorisées sur les terrains naturels, ni sur les terres agricoles. On peut les envisager en revanche sur des terres anthropisées ou industrielles. Mais cela ne concerne que peu de terrains en Camargue.



Installations solaires du Marais du Vigueirat, © Marais du Vigueirat.

### AGRICULTURE ET PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le monde de l'agriculture, le solaire photovoltaïque apparaît bien sûr comme un appoint bienvenu. En Camargue, il n'est cependant pas possible d'installer de grande ferme au sol sur des terres agricoles. Les toitures des bâtiments agricoles sont une solution. Attention cependant aux nombreux promoteurs qui démarquent le territoire ces dernières années et proposent d'offrir un hangar flambant neuf avec une couverture photovoltaïque. Le Parc encourage les agriculteurs qui le souhaitent à étudier en priorité les possibilités de couvertures solaires sur leurs bâtiments existants. En effet, si une des missions du Parc est d'encourager le développement des énergies renouvelables, cela ne doit pas se faire au détriment du paysage. Un équilibre est à trouver et, le Parc, comme les autres services d'instructions, sont vigilants quant au mitage du paysage. Ainsi, tout nouveau bâtiment agricole doit justifier d'un réel besoin pour l'exploitation.

En partenariat avec le Parc, l'Espace Info Énergie d'Arles est un organisme indépendant de conseil qui vous apportera gratuitement toutes les informations techniques et financières pour vos projets d'installations solaires.

#### Renseignements complémentaires :

Elen Le Roux, archi.paysage@parc-camargue.fr, 04 90 97 10 40  
Espace Info Énergie d'Arles, eie.clvarles@free.fr, 6 rue Jean Bouin, 13200 Arles, 04 90 96 43 86

## Fête des parcs, dimanche 27 septembre

En Camargue,  
à Salin-de-Giraud,  
« Du sel et des hommes »

### NOMBREUSES ANIMATIONS AU VILLAGE DE SALIN-DE-GIRAUD.

- ⌘ 10h00 : Défilé du char des Prémices du riz avec l'Association des Saliniers du delta.
- ⌘ 11h30 et 15h00 : Animation - Débat "Le sel sur le bout de la langue" avec Anne Lambert et Li Cantaire de Palunlongo.
- ⌘ 12h30 : Pot de l'amitié.
- ⌘ 14h00 - 15h30 : Animations équestres.
- ⌘ 15h30 : Finale du Trophée Terre du sel (course camarguaise) dans les arènes.
- ⌘ 18h30 : Remise des prix en piste par l'association Prouvènço aficionoun, en présence de la Reine d'Arles et de l'Ambassadrice du riz, avec l'association des éleveurs de chevaux de race Camargo et Camargo souvajo.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE au 04 90 97 93 97  
Tout le programme sur [www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

Dimanche 27 septembre 2009

**La Région fête ses parcs naturels • régionaux**

Durance Camargue Luberon Alpilles Védon



Circuits • Découverte • Animations  
Une autre vie s'invente ici

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [regionpaca.fr](http://regionpaca.fr)



## Programme culturel du musée de la Camargue septembre-octobre 2009

### JOURNÉES DU PATRIMOINE AU MUSÉE DE LA CAMARGUE

#### Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Portes ouvertes du musée tout le week-end de 9h à 18h. Deux journées rythmées par les visites guidées du musée et un spectacle théâtral.

#### ■ Samedi 19 septembre - 17h

Spectacle théâtral par la Compagnie Khoros

#### « La drôle d'histoire de la vigne en Camargue »

A l'occasion de l'exposition « les pieds dans l'eau... la viticulture en Camargue », un spectacle de la compagnie Khoros célèbre le vin. Une intrigue pleine d'humour et de glamour sur les traces de la tradition vinicole dans le delta du Rhône. *Gratuit et ouvert à tous dans la limite des places disponibles.*

### 150<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA PARUTION DE MIREIO

#### Samedi 26 septembre

■ 15h - Mazet du Vaccarès, draille du Pont des cinq Gorges

#### « Les chemins de Mireille »

Cette promenade-lecture suit les chemins de Mireille en Camargue, sur les bords du Vaccarès. Les vers de Frédéric Mistral lus par Anne Lambert et Marie-Rose Guérin, font revivre ce drame d'amour « in-situ ».

*Gratuit et ouvert à tous.*

Renseignements 04 90 96 47 00  
[www.comitedesfetes.com](http://www.comitedesfetes.com)



Mireille et Vincent, eau-forte d'Eugène Burnand  
extrait de Frédéric Mistral, Mireille, Paris, 1884.

## LES COLLECTIONS DU MUSÉE

### Dimanche 04 octobre

#### ■ 15h30 - Visite

L'acquisition de la collection des 16 Sara d'Hélène Arnal a ouvert la porte du musée à l'art populaire contemporain. Cette visite en compagnie de l'artiste fait découvrir cette nouvelle collection.

Projection du film « *Des Sara dans la tête* » réalisé par Marc Goudin et Yves Iagound.

*Gratuit et ouvert à tous dans la limite des places disponibles.*



*Sara de Christian Lacroix.*

## LE SACRÉ EN CAMARGUE, VISITE THÉMATIQUE

### Vendredi 16 octobre

#### ■ 17h30

Le pèlerinage d'octobre aux Saintes-Maries-de-la-Mer nous donne l'occasion d'en savoir plus sur l'histoire de cette tradition religieuse, le temps d'une visite du musée en compagnie du conservateur.

*Gratuit sur inscription.*



*La Bête du Vaccarès, sculpture réalisée par les résidents et le personnel du foyer d'accueil médico-social "le Hameau du Phare" à Salin-de-Giraud, 1<sup>er</sup> prix du concours organisé par le Parc à l'occasion du salon du toro 2009.*

## VACANCES DE TOUSSAINT « MYSTÉRIEUSE CAMARGUE »

### Mercredi 28 octobre

#### ■ 14h30 - Visite-atelier

Contes et légendes régionaux illustrent une visite guidée du musée et un atelier de fabrication de masques sur le thème de la Bête du Vaccarès...

*Atelier pour les enfants (6-10 ans), 3 euros, gratuit pour les enfants du Parc, sur réservation.*

*Durée : 1h30.*

*Renseignements au 04 90 97 10 82*

## À VOS AGENDAS

#### ■ Vendredi 18 septembre à 18h30

Auditorium des deux Rhône à Fourques, exposition-conférence, *L'aventure du petit train de Camargue*, par Claudette Cuer, Historique et Mémoire de la Camargue.

#### ■ Mercredi 23 septembre à 15h

Bureau du Parc.

#### ■ Jeudi 15 octobre à 10h

Comité syndical du Parc.

# Ouverture de l'enquête publique de la Charte

..... ➤ *Exprimez-vous, décidez de votre avenir !*

La révision de la charte a mobilisé les élus, les collectivités, les administrations, les associations, les habitants, les services de l'État lors d'enquêtes, de commissions, de réunions. Les différentes propositions, parfois contradictoires, ont donné naissance à un texte qui définit l'avenir du territoire du Parc de Camargue pour 12 ans. Garantir une relation durable entre l'homme et la nature en accompagnant les évolutions humaines et celles du delta, adopter un mode de gouvernance à l'écoute des habitants, améliorer le cadre de vie, favoriser et valoriser des pratiques, des productions et des aménagements responsables... L'enquête publique permet à chacun de prendre connaissance du projet de développement du territoire, des objectifs à atteindre, des mesures pour y parvenir, de l'engagement des partenaires. Elle permet à chaque habitant d'exprimer son approbation ou son opposition, d'émettre des réserves, d'apporter des suggestions. Participer à l'enquête publique, c'est s'investir dans l'avenir du territoire, c'est prendre en main son avenir.

## L'enquête publique, un moment démocratique

*Hervé Schiavetti. Maire d'Arles. Vice-Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône.  
Président du Parc naturel régional de Camargue.*



*Hervé Schiavetti.*

Quelles que soient la qualité, la complexité d'un territoire, la priorité est de définir les objectifs, les perspectives et les priorités. Le fait d'établir une charte qui fixe les orientations, les priorités pour 12 ans est un atout. Le rôle du Parc est de faire en sorte qu'elles soient celles de tous ceux qui vivent dans ce territoire, les habitants, les entrepreneurs, les protecteurs, les scientifiques.

Le Parc a quarante ans. Protéger l'espace était la première mission. Le deuxième objectif, plus complexe procède du rapport politique des hommes au territoire. Il a été atteint ces dernières années grâce à la loi et l'engagement de chacun. Reste un troisième objectif qui constitue l'enjeu de cette

charte, comment être exemplaire, expérimental et reproductible ? Comment le modèle de gestion des zones humides peut être utile à l'autre côté de la Méditerranée ? Les questions que la Camargue est appelée à résoudre touchent à des valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité, indispensables à la réflexion sur les grands problèmes de gestion de la planète : l'eau, le réchauffement climatique, la protection des espaces culturels et naturels, la lutte contre la malnutrition...

Le premier point fort de la charte c'est son acceptation par l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui le Parc et sa charte sont le consensus. Le second c'est la reconnaissance de tous : habitants, propriétaires, exploitants, producteurs, conservateurs, élus, collectivités. Le troisième c'est d'être la relation de la Camargue aux autres territoires, partie industrialisée de Fos, partie de tourisme intensif du Languedoc-Roussillon, la vallée du Rhône, la mer... D'avoir réfléchi en relation avec ce qui existait ailleurs en Europe, de l'autre côté de la Méditerranée et dans le monde, d'avoir inscrit des objectifs qui sont des valeurs universelles dans la gestion de l'environnement et le développement humain. Le dernier point fort concerne la dimension de l'expérimentation. Cette notion était balbutiante, elle est devenue un exemple de notre charte.

L'enquête publique n'est qu'un temps, un moment dans un travail fait tout au long des années précédentes. C'est un moment possible d'expression, un moment démocratique auquel je vous invite pour soutenir les acteurs du Parc et cette charte. Il faut venir la signer et la commenter. Rencontrer le commissaire enquêteur pour vous exprimer et dire votre attachement à cette représentation de la Camargue.

## Les Parcs naturels régionaux, des territoires exemplaires

*Michel Vauzelle. Député et Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*



Michel Vauzelle.

Dans une période de crise écologique et économique, il est important qu'un document assure que la loi sociale ne changera pas. Précisément, la charte est une sorte de contrat de territoire, un document de référence qui permet de maîtriser son évolution. C'est un instrument de planification dont l'aspect essentiel est l'aspect humain. Car un parc n'est

pas seulement un lieu pour les oiseaux, les arbres et les fleurs, même si c'est déjà beaucoup, mais un espace pour les êtres humains qui l'habitent, le visitent, le vivent.

Un Parc doit être un espace vivant, où l'on peut vivre selon les traditions de l'écologie culturelle qui est aussi importante que l'environnement. Il doit être un modèle de référence qui donne toute sa place à la vie économique tout en préservant la qualité de vie. C'est pourquoi dans les Parcs de notre région, et notamment dans celui de Camargue qui a suscité de nombreux débats confrontant des intérêts divergents, nous sommes parvenus à un résultat qui fait aujourd'hui l'unanimité.

Dans mes déplacements, de la Camargue au Queyras en passant par les Alpilles, le Verdon ou encore le Luberon, je parcours des lieux merveilleux. Toute « ma » région, je le dis affectivement, est un Parc naturel régional, ou devrait l'être. Nous avons déjà 5 parcs naturels régionaux, 4 en projet et une réflexion est conduite sur le massif des Maures, soit 10 Parcs auxquels il faut ajouter les parcs nationaux. La création et la vie de ces Parcs seraient toutefois impossibles sans l'appui du Conseil régional. Les Parcs naturels régionaux sont par ailleurs particulièrement importants pour Provence-Alpes-Côte d'Azur car ils constituent des modèles de territoire qui préservent la vie des hommes, de la faune, de la flore et des paysages. On rejoint là un des enjeux majeurs de la Méditerranée : préserver les ressources en eau, protéger les forêts des incendies, préserver les paysages et l'agriculture des agressions de la spéculation immobilière afin que nos côtes et nos paysages ne soient pas défigurés. Nous sommes en guerre contre l'achat des propriétés, des hameaux,

des villages par des grandes fortunes mondiales qui sont les bienvenues à condition d'aimer assez cette terre pour la respecter et pour ne pas chasser les habitants garants de l'écologie culturelle.

## Le développement économique et social, de nouvelles priorités

*Jean-Noël Guérini. Sénateur. Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône.*



Jean-Noël Guérini.

La Camargue est l'un des trois territoires originaux qui s'attachent à l'image touristique de la destination Bouches-du-Rhône. Les deux autres étant Marseille et la Provence. La Camargue s'est imposée dans l'image touristique comme un territoire original aux grands espaces préservés, terre

d'aventure et de tradition avec notamment les gardians et leurs manades. Dans la mesure où le PNRC est l'un des garants essentiels de l'authenticité et de la préservation de ce territoire, son impact est considérable pour l'image du département et son attractivité touristique. Le Département possède 3 793 hectares d'espaces naturels dans le Parc naturel régional de Camargue<sup>1</sup>. Comme pour tous les domaines que nous avons acquis sur des sites remarquables des Bouches-du-Rhône (Alpilles, Calanques, Sainte-Victoire, Sainte-Baume...), nous sommes soucieux de les gérer et de les aménager au mieux, afin de les ouvrir au public autant que faire se peut, tout en veillant attentivement à leur protection.

Le Département est membre du syndicat mixte de gestion du Parc depuis sa création en 2004 et il est représenté à ce titre au comité syndical. Il a participé à la transformation du GIP en syndicat mixte. À cette occasion, nous avons d'ailleurs doublé le montant de notre contribution financière<sup>2</sup> au fonctionnement du syndicat pour répondre à la diminution de la participation de l'État. Le Conseil général est déterminé à collaborer aux missions que s'est assigné le syndicat. D'une part celles qui ont trait à l'animation, l'administration et la gestion du Parc, et, d'autre part, celles qui visent à l'aménagement et à la préservation du territoire, comme à l'amélioration du cadre de vie de la Camargue.

Sans charte il ne peut y avoir de vision globale et de projets communs. Plusieurs projets de parcs naturels régionaux ont été bloqués du fait des difficultés juridiques. Il paraît donc essentiel que le Parc puisse réamorcer rapidement ses opérations, et en priorité qu'il mène la révision de la charte qui permettra de disposer d'un diagnostic actualisé et de définir les nouvelles priorités, y compris en terme de développement social et économique, volets peu abordés dans la charte actuelle.

1- Notamment la réserve départementale des Impériaux, Consénières, Frigoulès, le Château d'Avignon, le Mas du Ménage, Pioc Badet, Jasses d'Albaron...

2- La contribution statutaire du Département au syndicat a été de 318 000 € en 2009.

## De Frédéric Mistral au Parc naturel...

*Roland Chassain. Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer. Conseiller général. Vice-Président du Parc naturel régional de Camargue*



Roland Chassain.

Nous avons organisé des réunions aux Saintes-Maries-de-la-Mer concernant l'enquête publique sur la nouvelle charte du Parc naturel régional de Camargue. Malheureusement, elles ont mobilisé très peu de monde. Lors de l'enquête publique sur le curage du Rhône, seules 3 personnes ont répondu. Les enquêtes publiques mobilisent du personnel et engendrent un certain coût. J'estime personnellement que la démocratie, qui ne passe que par les urnes, doit prendre en compte les décisions du conseil municipal. La Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a toujours été soucieuse de la protection de l'environnement, des traditions et de la culture camarguaise. Frédéric Mistral et le Marquis Folco de Baroncelli ont été les premiers à défendre la Camargue. Le Parc naturel régional a été créé par Georges Pompidou, puis sauvé par le Président de la République, Nicolas Sarkozy et le ministre de l'Environnement, Jean-Louis Borloo. Le Parc apporte une image positive, mais il génère beaucoup de contraintes pour les élus et les habitants. Après plus de 30 ans d'existence, il me semble important que la gestion de notre territoire ne soit pas soumise aux seules décisions des scientifiques, mais que tous les acteurs économiques qui

participent à sa vie y soient associés. En ce qui me concerne, je continue à demander que les deux seules communes du Parc, Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer, puissent avoir un droit de regard sur toutes les décisions qui s'appliquent sur leur territoire. Le Parc est là pour gérer un périmètre précis et une période d'association, correspondant à la durée de la nouvelle charte, me semble nécessaire avant d'intégrer de nouvelles communes.

## Port-Saint-Louis-du-Rhône, une commune camarguaise

*Jean-Marc Charrier. Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Conseiller général*



Jean-Marc Charrier.

L'intégration de Port-Saint-Louis-du-Rhône au périmètre du Parc naturel régional de Camargue relève d'une légitimité et d'une cohérence. Port-Saint-Louis-du-Rhône a toujours été identifié comme une porte de la Camargue. Rattaché à Arles avant qu'un chan-

gement de lit du Rhône ne coupe le territoire en deux, il se situe, comme Salin-de-Giraud, à l'embouchure du Rhône. Ses espaces naturels, son biotope, les activités agricoles, d'élevage sont identiques à ceux du territoire de Camargue. Il est important que la charte concrétise ce lien. Il existe une réelle proximité territoriale, mais également culturelle et socio-économique. Notre commune possède une population qui s'identifie à la Camargue, qui partage les mêmes us et coutumes. La construction du golfe de Fos lui a accoté une image d'industrialisation, mais qui ne caractérise pas tout son territoire. De plus, l'intégration au Parc ne concerne pas le périmètre urbain mais les espaces sensibles, les espaces agricoles, le sud de l'embouchure et la ripisylve.

La question du développement durable est au cœur des préoccupations des populations. Et nous sommes engagés dans cette démarche. L'expansion des activités industrielles liées à la logistique sera localisée à l'Est de la ville, nous souhaitons développer le nautisme, la pêche, le secteur touristique en privilégiant une formule de tourisme découverte et d'écotourisme. Tout l'enjeu du développement durable est de préserver l'environnement et la qualité de vie, sans être un handicap au développement économique. Il n'y a pas d'antinomie à intégrer un développement industriel qui prenne en

compte la proximité du Parc. De plus, la zone portuaire est en train d'exploser et notre adhésion au Parc manifeste notre souhait d'une modération. Elle implique que le Grand Port maritime de Marseille et Fos seront membres du Parc. Il est essentiel qu'un grand opérateur public dont la vocation première est de commercialiser un territoire tienne compte de sa responsabilité environnementale. Cette responsabilité est impossible à ignorer lorsque des territoires se touchent. Un dialogue doit s'instaurer entre les industriels, la population, les élus et le Parc. Nous souhaitons apporter notre expérience, car nous vivons avec cette double connaissance du monde industriel et de l'environnement.



## L'enquête publique et après ?

L'enquête publique, menée sous l'égide du Conseil régional, est une des dernières étapes de l'élaboration de la charte. Le projet peut être modifié en fonction de ses résultats. La charte doit ensuite être validée par les collectivités. Après approbation de la Région, le projet définitif est transmis au ministère de l'Écologie et du Développement durable puis examiné par les ministères concernés. Si l'avis est favorable, le premier Ministre signe le décret renouvelant le classement du Parc pour 12 ans.

## Où, quand, comment

L'enquête publique aura lieu du 15 septembre 2009 au 14 octobre 2009 inclus. Vous pourrez consulter le projet de charte aux jours et heures habituels d'ouverture dans les mairies de Port-Saint-Louis-du-Rhône, des Saintes Maries de la Mer, dans la mairie d'Arles et des mairies annexes, Mas Thibert, Sambuc et Salin-de-Giraud et Trinquetaille, au siège du Parc au Mas de Rousty et à la Direction départementale des affaires maritimes à Marseille. Un registre sera à votre disposition pour exprimer vos appréciations, suggestions, contre-propositions.

Vous pouvez aussi vous rendre aux permanences du commissaire enquêteur, Maurice Nisse, Directeur des études à l'École supérieure des géomètres et topographes – Retraité, qui recevra vos déclarations :

### ■ Commune d'Arles

- Arles Trinquetaille, mairie annexe d'Arles, vendredi 18 septembre de 9h à 12h, jeudi 24 septembre de 9h à 12h, mercredi 14 octobre de 9h à 12h.
- Mas Thibert en mairie annexe d'Arles vendredi 18 septembre de 14h à 17h, mardi 29 septembre de 9h à 12h, jeudi 8 octobre de 9h à 12h.
- Le Sambuc en mairie annexe d'Arles mardi 22 septembre de 9h à 12h, vendredi 25 septembre de 9h à 12h, jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 9h à 12h.
- Salin-de-Giraud en mairie annexe d'Arles, mardi 15 septembre de 13h30 à 16h30, jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 14h à 17h, mardi 6 octobre de 9h à 12h.

### ■ Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

- Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, jeudi 17 septembre, de 9h à 12h, Jeudi 24 septembre de 14h à 17h, vendredi 2 octobre de 9h à 12h, mardi 6 octobre de 14h à 17h, mercredi 14 octobre de 14h à 17h.

### ■ Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Salle "Espace Projets" du SAN ouest Provence, 2 rue de l'ingénieur Gourret, mardi 15 septembre de 9h à 12h, vendredi 25 septembre de 14h à 17h, jeudi 8 octobre de 14h à 17h.

### ■ Siège du Parc naturel régional de Camargue

- Mas du Pont de Rousty jeudi 17 septembre, de 14h à 17h, mardi 29 septembre de 14h à 17h, vendredi 2 octobre de 14h à 17h.

Des observations peuvent également être envoyées par écrit à l'attention de « Monsieur le Commissaire Enquêteur ». Enquête publique – charte du Parc naturel régional de Camargue, Mas du Pont de Rousty – 13 200 Arles. La charte est aussi consultable sur le site Internet du Parc : [www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

### DES RÉUNIONS PUBLIQUES

À la demande du commissaire-enquêteur, une réunion publique d'information sera organisée dans chaque commune dans le cadre et pendant l'enquête publique.